

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-155

Objet de la délibération : **ACTIONS EN FAVEUR DE LA LECTURE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC PACA - EXERCICE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept novembre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (Près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 novembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, DECANIS Alain, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BARTHELEMY Olivier.

Absents ayant donné procuration :

ARTUPHEL Ollivier donne procuration à DEBRAY Romain, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, PORZIO Claude donne procuration à RAVANELLO Alain.

Absent : CLERCX David.

Secrétaire de Séance : Patrice TONARELLI

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les circulaires interministérielles n° 2013-073 du 3-5-2013 relative au Parcours d'éducation artistique et culturelle, et n° 2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'agglomération au Bureau communautaire ;

VU la délibération CC-2022-089 en date du 2 décembre 2022 autorisant la signature de la convention multi-partenariale pour le développement du parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) en Provence Verte ;

CONSIDERANT la compétence Affaires Culturelles exercée par la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération gère le Réseau des Médiathèques de la Provence Verte ;

CONSIDERANT la charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle du 8 juillet 2016 élaborée par le Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle et présentée par la ministre de la Culture et la ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte s'oriente avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côtes d'Azur vers la mise en place d'un contrat territoire lecture ;

CONSIDERANT également le projet « Développement de l'Education Artistique et Culturelle sur le territoire de la Provence Verte » dont un des objectifs est de « Développer les résidences et interventions artistiques sur le territoire, et accompagner les structures intercommunales et le réseau des Médiathèques dans la montée en compétence et en programmation sur l'Education Artistique et Culturelle. » ;

CONSIDERANT qu'il est proposé en 2023 de mettre en œuvre l'accueil de l'auteur illustrateur Antoine Guillopée au sein du réseau des Médiathèques et de développer une offre numérique d'autoformation dans la perspective du contrat territoire lecture ;

CONSIDERANT le plan de financement pour l'année 2023 correspondant ci-après :

DEPENSES € TTC		RECETTES		
Résidences d'auteurs	10 000 €	DRAC PACA	7 000 €	70 %
		Autofinancement	3 000 €	30 %
TOTAL	10 000,00 €	TOTAL	10 000,00 €	100 %

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture réunie le 16 novembre 2023 ;

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention pour l'année 2023, pour l'organisation de résidences d'auteurs au sein des médiathèques adhérentes au réseau communautaire, auprès de la Direction Régional des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur, d'un montant de 7 000 € représentant 70 % du budget de l'opération.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- **D'AUTORISER** le Président, si nécessaire, à solliciter toute autre subvention concernant cette opération, au taux le plus élevé possible.
- **DE DIRE** que la dépense est prévue au Budget principal 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 30/11/2023
et affichage le 30/11/2023*

Fait et délibéré à Brignoles,
le 27 novembre 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

signé électroniquement le 29 novembre 2023

Didier BREMOND